# AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rosemère**

**pour les exercices financiers 2027-2028-2029**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

**QUE** le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rosemère en vigueur pour les exercices financiers 2027-2028-2029 a été déposé au bureau de la greffière de la ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre F-2.1);

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'affaires régulières au bureau du trésorier, situé au 100, rue Charbonneau à Rosemère;

**QUE**, conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, **avant le 1er mai 2027,** une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi;

**QUE** la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent actuellement prescrit par le *Règlement 673 et ses amendements décrétant le tarif applicable pour toute demande de révision administrative du rôle d'évaluation foncière*. Le formulaire ainsi que ce Règlement sont disponibles sur demande à la greffière ainsi que sur le site internet de la Ville;

**QUE** le dépôt de la demande de révision doit être effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Bureau du trésorier
100, rue Charbonneau,
Rosemère (Québec) J7A 3W1

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 4 NOVEMBRE 2026.

*SPS*

Me Sara Parent St-Laurent
Directrice des affaires juridiques et greffière